

A notre avis, il n'est que juste qu'il en soit ainsi, et M. le Président, en décidant, comme il l'a fait, que le programme des cours et des examens resteront pour cette année comme ci-devant, a droit aux remerciements des professeurs et surtout des élèves en médecine non prévenus des changements précités au commencement de l'année universitaire. Mais il est également juste d'ajouter que cette suspension des nouveaux réglemens prendra fin avec l'année l'année scolaire et que les résolutions sanctionnées par le Lieutenant Gouverneur en Conseil prendront effet et seront en force à dater du premier mercredi de juillet 1894.

Nous nous proposons de commenter ces résolutions dans notre livraison de mars.

### A travers la Thérapeutique.

Dans le *Bulletin général de thérapeutique* du 15 janvier 1894, M. le Docteur Dujardin-Beaumetz, rédacteur en chef, fait un examen critique du traitement du rhumatisme articulaire aigu franc.

Après avoir passé en revue les anciennes méthodes de traitement : saignée, sulfate de quinine et discuté le fait de l'existence d'un agent pathogène dans le rhumatisme aigu, il conclut en définitive que le rhumatisme est une maladie essentiellement infectieuse, et que si l'on n'a pu isoler l'agent pathogène, cela ne prouve rien attendu que dans "toutes les fièvres éruptives, la variolo à leur tête, qui sont les types les plus accomplis des maladies infectieuses et contagieuses la bactériologie s'est montrée impuissante à isoler l'agent pathogène."

Ceci étant établi. Beaumetz se prononce et avec raison en faveur d'une médication spécifique du rhumatisme articulaire aigu par le *salicylate de soude*.

La salicine, proposée par MacLagan a été abandonnée ainsi que l'acide salicylique, trop irritant pour l'estomac. Au reste, dans le sang, l'acide salicylique se transformant en salicylate de soude, il vaut mieux administrer le salicylate qui n'a pas l'inconvénient d'irriter les voies digestives.

La plupart des médecins des hôpitaux de Paris semblent unanimes à prescrire le salicylate de soude et à l'administrer à l'état de solution, en fractionnant autant que possible les doses. Ces doses étant proportionnées à l'intensité même du rhumatisme et à sa résistance à la médication.

Pour M. Beaumetz, la dose minimum — par jour — est de 4 grammes (60 grains) et qu'on peut même l'élever à 8 ou 10